

Les prestations versées par la branche famille dépendant des ressources



Présentation au groupe de travail du Cnis

La mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques

Cnaf - DSER - 14 juin 2016

Prestations familiales et ressources : terminologie

- Prestations **sous conditions de ressources** : le droit s'éteint au-delà d'un plafond de ressources (ex : aides au logement)
- Prestations **modulées selon les ressources** : le montant du droit dépend des ressources (ex : allocations familiales)
- Les ressources peuvent être **annuelles** (année N-2 pour le droit au titre de l'année N) ou **trimestrielles** (RSA, prime d'activité, AAH pour certaines catégories de bénéficiaires)
- Les ressources annuelles sont obtenues dans la très grande majorité des cas par échange auprès de la DGFIP. Les ressources trimestrielles font l'objet d'une déclaration auprès des Caf.



Prestations familiales et ressources : la quasi-totalité des prestations dépend des ressources

- La très grande majorité des prestations familiales sont versées sous conditions de ressources ou sont modulées selon les ressources
- Seule l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation journalière de présence parentale ne dépendent pas des ressources
- Au total, près de 95 % de la masse financière annuelle versée par les Caf correspond à des prestations sous conditions de ressources ou modulées selon les ressources





Merci de votre attention